



45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS- PERRET

Fondation Notre-Dame

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes annuels du Programme Entraide & Education

Exercice clos le 31 décembre 2025

Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

Siège social : 10 rue du Cloître Notre-Dame, 75004 Paris

N° SIREN : 393 739 594

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes annuels du Programme Entraide & Education

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande dans le cadre de l'établissement des comptes annuels prévus par la convention de création du Programme Entraide & Education, nous avons effectué un audit des comptes de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre-Dame. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière du Programme Entraide & Education au 31 décembre 2025, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.1.1. *Application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03* de l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 04 juin 2026

Signé par :

130CF300E20342D...

Aurélie Joubin
Associée

PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION

BILAN ACTIF

En Euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2025	31/12/2024
COMPTES DE LIAISON				38 919
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	414 000	326 092	87 908	199 187
Donations temporaires d'usufruit	414 000	326 092	87 908	199 187
Concessions, brevets, droits similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 132 126	1 255 472	5 876 655	5 670 000
Terrains	1 162 980		1 162 980	1 162 980
Constructions	5 727 067	1 251 728	4 475 339	4 467 336
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)	3 744	3 744		
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	238 336		238 336	39 684
BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES	740 903	27 500	713 403	133 403
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 309 956	714	1 309 242	824 974
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	1 309 956	714	1 309 242	819 388
Obligations	408 233		408 233	448 615
Actions	723 306	714	722 592	242 977
Autres (OPCVM, etc)	178 417		178 417	127 796
Obligations, intérêts courus à recevoir				5 586
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	9 596 986	1 609 778	7 987 208	6 827 565
CREANCES	750 821		750 821	609 031
Créances clients, usagers et comptes rattachés	210 795		210 795	283 240
Créances reçues par legs ou donations	517 232		517 232	296 402
Autres créances	22 793		22 793	20 409
Charges constatées d'avance				8 980
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	2 622 555	36 719	2 585 836	2 583 184
Valeurs Mobilières de Placement				
Obligations				
Actions	21		21	4 173
Autres (OPCVM, etc)	2 622 534	36 719	2 585 815	2 579 011
Fonds obligataires				
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS DISPONIBILITES	6 649 263		6 649 263	8 476 419
TOTAL ACTIF CIRCULANT	10 022 638	36 719	9 985 919	11 668 634
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif				
TOTAL GENERAL	19 619 624	1 646 497	17 973 127	18 535 118

PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION

BILAN PASSIF

En €uros

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
COMPTES DE LIAISON		186 900
Fonds propres	4 051 400	4 051 400
Fonds propres sans droit de reprise	4 051 400	4 051 400
Fonds propres statutaires	1 100 000	1 100 000
Fonds propres complémentaires	2 951 400	2 951 400
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	4 020 770	4 180 397
Excédent ou déficit de l'exercice	(380 187)	(159 627)
SITUATION NETTE (Sous-Total)	7 691 982	8 072 170
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	7 691 982	8 072 170
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	668 685	641 584
Fonds dédiés	7 424 206	7 691 736
TOTAL II	8 092 891	8 333 319
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	30 929	30 945
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 083	106 563
Dettes des legs ou donations	296 301	14 909
Dettes fiscales et sociales		8 676
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 779 940	1 781 635
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	2 188 254	1 942 729
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	17 973 127	18 535 118

PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION

COMPTE DE RESULTAT

En €uro		
Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services	284 117	
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)	284 117	
Produits de tiers financeurs	3 862 167	5 443 534
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	3 862 167	5 343 534
Dons manuels	3 079 252	2 905 037
Mécénats	443 069	941 245
Legs, donations et assurances-vie	339 845	1 236 743
Autres produits liés à la générosité & abandon de frais		260 509
Contributions financières d'autres organismes		100 000
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		69
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisation des fonds dédiés	597 723	156 013
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	4 744 008	5 599 616
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	532 517	530 698
Aides financières (projets engagés)	4 000 596	3 928 332
Impôts, taxes et versements assimilés	50 036	44 237
Salaires	227 486	286 317
Cotisations sociales	127 691	151 253
Charges communes aux fondations abritées	91 699	104 175
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	219 397	183 965
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorpo. et corpo. cédées		
Report en fonds dédiés	330 194	801 345
Autres charges	8 128	27 199
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	5 587 745	6 057 521
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(843 737)	(457 906)
PRODUITS FINANCIERS		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.	323 033	73 994
Autres intérêts et produits assimilés	153 279	234 491
Reprises sur dépréciations et provisions	81 609	4 149
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	6 361	3 523
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	564 281	316 157
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	7 931	15 601
Intérêts et charges assimilées	84 949	
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nette sur cessions de V.M.P. et d'intruments de trésorerie	7 850	34
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)	100 730	15 635
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	463 551	300 522
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	(380 187)	(157 383)

PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		12 735
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		12 735
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		14 980
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		14 980
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		(2 244)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	5 308 289	5 928 508
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	5 688 477	6 088 136
EXCEDENT OU DEFICIT	(380 187)	(159 627)

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2025	31/12/2024
RESSOURCES		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	84 408	71 770
TOTAL RESSOURCES	84 408	71 770
EMPLOIS		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	84 408	71 770
TOTAL EMPLOIS	84 408	71 770

PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	4 710 565	4 710 565	5 672 427	5 672 427
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	3 862 167	3 862 167	5 083 025	5 083 025
- Dons manuels	3 079 252	3 079 252	2 905 037	2 905 037
- Legs, donations et assurance-vie	339 845	339 845	1 236 743	1 236 743
- Mécénat	443 069	443 069	941 245	941 245
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	848 398	848 398	589 401	589 401
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			100 000	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie			100 000	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			69	69
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	597 723	597 723	156 013	156 013
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	5 308 288	5 308 288	5 928 508	5 828 508
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	4 505 481	4 463 079	4 466 889	4 447 240
1.1 Réalisées en France	4 505 481	4 463 079	4 466 889	4 447 240
- Actions réalisées par l'organisme	324 896	282 494	292 942	273 293
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	4 000 596	4 000 596	3 928 332	3 928 332
- Accompagnement des projets	179 989	179 989	245 615	245 615
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	607 399	607 399	643 908	643 908
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	607 399	607 399	643 908	643 908
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	245 402	245 402	175 994	175 994
3.1 Frais de gestion	91 699	91 699	104 175	104 175
3.2 Frais de gestion immobilière	52 972	52 972	50 338	50 338
3.3 Charges financières	100 730	100 730	21 481	21 481
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	330 194	372 605	801 345	720 993
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	5 688 476	5 688 486	6 088 136	5 988 136
EXCEDENT OU DEFICIT	(380 187)	(380 197)	(159 627)	(159 627)

PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	84 408	84 408	71 770	71 770
Bénévolat	84 408	84 408	71 770	71 770
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	84 408	84 408	71 770	71 770
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES	84 408	84 408	71 770	71 770
Réalisées en France	84 408	84 408	71 770	71 770
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	84 408	84 408	71 770	71 770

PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION		31/12/2025	31/12/2024	RESSOURCES PAR ORIGINE		31/12/2025	31/12/2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE					
1 - MISSIONS SOCIALES Réalisées en France - Actions réalisées directement - Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France - Accompagnement des projets		4 463 069	4 447 240	1 - Ressources liées à la générosité du public			
		4 463 069	4 447 240	Cotisations sans contreparties			
		282 484	273 293	Dons manuels			
		4 000 596	3 928 332				
		179 989	245 615				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS - Frais d'appel à la générosité du public - Frais de recherche d'autres ressources		607 399	643 908				
		607 399	643 908				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT - Frais de gestion - Frais de gestion immobilière - Charges financières		245 402	175 994				
		91 699	104 175				
		52 972	50 338				
		100 730	21 481				
TOTAL DES EMPLOIS		5 315 870	5 267 142	TOTAL DES RESSOURCES		4 710 565	5 672 427
4 - Dotations aux provisions et dépréciations				2 - Reprises des provisions et dépréciations			69
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice		372 605	720 993	3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs		597 723	156 013
EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice				DEFICIT de la générosité du public de l'exercice		380 197	159 627
TOTAL		5 688 476	5 988 136	TOTAL		5 688 486	5 988 136
				Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)		4 020 770	4 180 397
				(+/-) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public (-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		(380 197)	(159 627)
				Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)		3 640 572	4 020 770

PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION

Contributions volontaires en nature		31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE					
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	Réalisées en France	84 408	71 770	RESSOURCES DE L'EXERCICE	
	Réalisées à l'étranger	84 408	71 770		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS					
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL		84 408	71 770	TOTAL	71 770

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public			
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE		7 691 736	7 046 404
(-) utilisation		597 723	156 013
(+) report		330 194	801 345
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE		7 424 206	7 691 736

PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION

En euros

LEGS, DONATIONS & ASSURANCES-VIE	31/12/2025	31/12/2024
Produits	525 725	2 585 586
Montant perçu au titre d'assurances-vie	88 474	54 968
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	389 751	347 758
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		1 134 139
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	47 500	1 048 721
Charges	185 880	1 348 842
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		1 145 680
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par leg ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	185 880	203 162
SOLDE	339 845	1 236 743

PROGRAMME
**ENTRAIDE &
EDUCATION**

2025

ANNEXE

Annexes

EXERCICE CLOS LE 31/12/ 2025

ANNEXES

1. ACTIVITE DE LA FONDATION	4
1.1. OBJET	4
1.2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	4
1.3. DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE	4
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	5
2.1. CADRE LEGAL DE REFERENCE	5
2.1.1. Application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03.....	5
2.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES.....	5
2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations	6
2.2.2. Fonds dédiés, résultat et report à nouveau.....	7
2.2.3. Traitement des legs et donations.....	8
2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées.....	9
2.2.5. Immobilisations corporelles et incorporelles.....	9
2.2.6. Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement.....	9
2.3. ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER) ET LE COMPTE D'EMPLOI PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	10
3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN.....	10
3.1. NOTES SUR L'ACTIF	10
3.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles.....	11
3.1.2. Donations Temporaires d'usufruit.....	11
3.1.3. Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements.....	12
3.1.4. Immobilisations financières.....	12
3.1.5. Valeurs mobilières de placements.....	13
3.1.6. Disponibilités.....	13
3.1.7. Créances.....	13
3.1.8. Créances clients et comptes rattachés.....	14
3.1.9. Produits à recevoir	14
3.2. NOTES SUR LE PASSIF.....	14
3.2.1. Fonds Propres.....	14
3.2.2. Congés payés et Compte Epargne temps	14
3.2.3. Indemnités pour départ à la retraite	15
3.2.4. Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques	15
3.2.5. Fonds reportés liés aux legs et donations.....	17
3.2.6. Provisions pour dépréciation des créances.....	17
3.2.7. Etats des échéances des dettes.....	17
3.2.8. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17
3.2.9. Charges à payer	18
4. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT	18
4.1. LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE	18
4.2. CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES	19
4.3. PROJETS SOUTENUS	19
5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)	21

PROGRAMME ENTRAIDE & ÉDUCATION

5.1. PRODUITS(CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE	21
5.1.1. <i>Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1).....</i>	21
5.1.2. <i>Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3).....</i>	21
5.1.3. <i>Produits non liés à la générosité du public (rubrique 2).....</i>	21
5.1.4. <i>Subventions & autres concours publics (rubrique 3).....</i>	21
5.1.5. <i>Utilisation des fonds dédiés antérieurs.....</i>	21
5.1.6. <i>Contributions volontaires en nature (CER).....</i>	21
5.1.7. <i>Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER) 21</i>	
5.2. EMPLOIS.....	22
5.2.1. <i>Contenu des missions sociales.....</i>	22
5.2.2. <i>Frais de recherche de fonds</i>	22
5.2.3. <i>Contenu des frais de fonctionnement.....</i>	22
5.2.4. <i>Reports en dédiés de l'exercice</i>	22
6. AUTRES INFORMATIONS	24
6.1. LOCAUX.....	24
6.2. EFFECTIFS	24
6.3. CONTRIBUTION DES BENEVOLES	24
6.4. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	25
6.5. ENGAGEMENTS HORS BILAN	25
6.5.1. <i>Engagements donnés.....</i>	25
6.5.2. <i>Engagements reçus</i>	26

1. ACTIVITE DE LA FONDATION

1.1. Objet

Le Programme Entraide & Éducation de la Fondation Notre Dame organise les soutiens à des projets d'entraide, de solidarité, d'éducation et de culture chrétienne en lien avec le Diocèse de Paris en faisant appel à la générosité du public. Ce Programme existe depuis la création de la Fondation en 1992. Dans le respect des volontés exprimés par les donateurs, le Programme Entraide & Éducation bénéficie d'une gestion qui lui est propre, à l'instar des fondations abritées depuis 2009.

1.2. Faits significatifs de l'exercice

Le Programme Entraide & Éducation de la Fondation Notre Dame a collecté 4,7 m€ en 2025 (versus 5,7 m€ en 2024). Cette baisse s'explique principalement par le recul des libéralités (340 k€ vs 1 237 k€ en 2024) et une collecte grand public insuffisamment compensée par les dons exceptionnels et les collectes affectées.

Les charges d'appel à la générosité ont diminué en 2025 (607 k€ versus 644 k€ en 2024 soit une baisse de 6 %), soit un ratio de charges d'appel public à la générosité de 12,9 %, ratio qui reste supérieur à celui de 2024 qui était de 11,3%.

Le Programme Entraide & Éducation a néanmoins maintenu son soutien aux projets, avec un peu plus de 4 m€ accordés (versus 3,9 m€ en 2024) avec notamment 545 k€ en faveur de la création de colocations solidaires en plein cœur de Paris, sur le site de la Maison de la Visitation-Vaugirard. L'engagement ancien et nécessaire du Programme Entraide & Éducation en faveur de ce projet d'envergure se concrétise au fur et à mesure des travaux et se poursuivra encore les deux prochaines années. Les autres soutiens sur fonds dédiés et collectes affectées ont été de 416 k€ durant l'exercice 2025.

Dans le cadre du Fonds Insertion Logement, les travaux engagés en 2023 pour la rénovation de son immeuble de Saint-Denis se sont poursuivis et achevés en 2025 afin d'ouvrir une colocation solidaire confiée à l'Association pour l'Amitié pour des personnes ayant connues la rue.

1.3. Durée et période de l'exercice comptable

Les comptes du Programme Entraide et Education à Paris sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.



2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le Programme Entraide & Éducation correspond à un établissement comptable de la Fondation Notre Dame au même titre qu'une fondation abritée. Pour autant, il s'agit bien des actions en propre de la Fondation Notre Dame, distinct de l'activité de fondation abritante. Les principes, règles et méthodes comptables de la Fondation Notre Dame lui sont appliqués.

2.1. Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2025 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

Les comptes sont établis dans le respect des principes généraux de prudence, continuité d'exploitation, permanence des méthodes d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

2.1.1. Application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03

La première application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du PCG. Les modalités de mise en œuvre, incluant les modalités particulières de première application, figurent à l'article 27 du règlement.

En particulier, les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principales informations nécessaires à la compréhension des changements de présentation induits par cette première application sur les états financiers de la Fondation sont les suivantes :

- Au titre de l'exercice 2024, les charges et produits exceptionnels, précédemment présentés sur plusieurs lignes, ont été regroupés sur les lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles », sans réexamen de leur qualification au regard de la nouvelle définition issue du règlement ANC n°2022-06.

A compter de l'exercice 2025, ces montants sont enregistrés dans les comptes :

- 649_ non mouvementé en 2025 est présenté sur la ligne « Salaires » concernant les remboursements de maladie et de prévoyance
- 7589_ non mouvementé en 2025 et qui concerne les remboursements d'assurance.

2.2. Principes comptables appliqués

Les comptes sont établis dans le respect des principes généraux de prudence, continuité d'exploitation, permanence des méthodes d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

L'établissement comptable Programme Entraide & Éducation comprend :

- La collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- Les charges associées à cette collecte,
- Le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Il enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur comptable « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame ;
- Les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et Compte de Résultat par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité pour ces deux derniers). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les fonds propres relèvent du Secteur Mutualisation lorsque les fondations abritées en ont accepté le principe. Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes débiteurs-créditeurs divers collectifs individualisés ».

2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les dotations et l'ensemble du passif de la Fondation Notre Dame sont comptabilisés de la manière suivante :

- La dotation pérenne représentative d'actifs aliénables consiste en apport d'actifs consentis à la Fondation Notre Dame en 1992 ou ultérieurement sans jamais avoir été frappés de clause d'inaliénabilité. Les actifs de la dotation propre de la Fondation Notre Dame sont intégralement constitués de placements financiers interchangeables. A l'actif, ils trouvent leur correspondance dans les immobilisations financières. Comme le prévoit l'article 13 des statuts de la Fondation Notre Dame, les montants venant abonder la dotation statutaire, lors de l'affectation de tout ou partie du résultat par décision du Conseil d'Administration, sont comptabilisés au poste de « Fonds propres complémentaires ».
- Indépendamment de sa dotation, la Fondation Notre Dame a reçu et reçoit des dotations non consommables des fondations abritées à vocation pérenne, comptabilisées également sous la ligne « Fonds propres complémentaires ». Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation. Le mouvement est alors enregistré en « fonds propres complémentaires ».
- Depuis 2014, certaines fondations abritées ont été constituées par un apport initial, sous forme de dotation consommable, c'est-à-dire que le capital, ainsi que les revenus financiers de l'exercice, sont utilisés jusqu'à complète consommation des fonds. La Fondation sera clôturée dès lors qu'elle ne disposera plus d'aucun moyen financier. Le calendrier de la consommation des fonds peut être défini dès la création de la fondation abritée ou ne pas être précisé à l'origine. Dans ce dernier cas, la consommation se fait en fonction des besoins de l'exercice. Ces dotations sont comptabilisées à la ligne « Fonds consommables ».

PROGRAMME ENTRAIDE & ÉDUCATION

Dans le cadre du Programme Entraide & Éducation, le renforcement de la dotation figure en « Fonds propres complémentaires » de la dotation pérenne non consommable car le Programme n'est pas une fondation abritée.

Depuis l'exercice 2009, le secteur Mutualisation regroupait l'ensemble des investissements financiers à long terme de la Fondation abritante et des fondations abritées avec dotation qui avaient décidé de mutualiser leurs fonds longs avec ceux de la Fondation abritante. La mutualisation consistait à redonner à chaque établissement apporteur, une quote-part de chaque ligne d'investissement calculée en fonction des apports. Cette mutualisation a été clôturée en 2025 et ses différents actifs ont été soit vendus soit repris par les fondations abritées à la valeur marché. Chaque fondation a repris en direct la gestion de sa dotation pérenne et chacune a signé un mandat, avec un profil de gestion dynamique, avec Rothschild Martin Maurel.

2.2.2. Fonds dédiés, résultat et report à nouveau

Le traitement comptable des fonds dédiés a fait l'objet d'adaptations explicitées dans la note ci-dessous : Le traitement des fonds dédiés est spécifique au statut de fondation abritante (cf. Règlement CRC 2009-01).

Toutes les ressources reçues par la Fondation Notre Dame sont affectées, soit au Programme Entraide & Éducation, soit à une fondation abritée ou soit à la FND-abritante. Au niveau des comptes de la FND-abritante il y a donc :

- Soit une variation des fonds dédiés de chacune des fondations abritées matérialisant ainsi l'affectation souhaitée par les donateurs.
- Soit un report à nouveau pour le Programme Entraide & Éducation ou l'établissement recouvrant les charges communes ainsi que pour les fondations présentant un déficit

La partie des ressources affectées par les donateurs qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées ».

L'utilisation ultérieure de ces ressources sera inscrite en produits des exercices futurs en « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs des fondations abritées » par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

Il peut exister des « sous-fonds dédiés » lorsque la Fondation abritée ou le Programme Entraide & Éducation a recueilli une affectation spécifique de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice ou pour le suivi de subventions publiques affectées à des projets.

Afin de mieux individualiser le suivi des fondations abritées ou du Programme Entraide & Éducation dans les plaquettes éditées spécifiquement pour elles, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

2.2.3. Traitement des legs et donations

Depuis le 01/01/2020, le nouveau règlement comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

Ainsi, les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1^{er} janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ». (Voir Note 3.2.5).

Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements. (Voir Note 6.5)

Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- Les biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;
- Les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.

Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.

En contrepartie figure au Passif :

- Les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;
- Les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation ;
- Les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- Et « Autres charges sur legs ou donations »

A l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissées sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Chaque année, le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame décide de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe.

2.2.5. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- | | |
|-------------------------|-------|
| - Logiciels | 1 an |
| - Matériel de bureau | 5 ans |
| - Matériel informatique | 3 ans |

Depuis 2012 a été appliquée la méthode par composant sur les constructions figurant en immobilisations. La répartition est la suivante : 60 % pour le foncier et 40 % pour le bâti.

Les immeubles d'habitation en trois composants comme suit :

- | | |
|-------------|--|
| - Pour 50 % | Gros Œuvre |
| - Pour 20 % | Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures |
| - Pour 30 % | Agencements : Chauffage Climatisation |
| | Ascenseurs monte-charges |
| | Electricité câblage |
| | Plomberie et autres |
| | Agencements intérieurs et décoration |

Les durées d'amortissement de ces trois composants sont les suivantes :

- | | | |
|-----------------|--------|---------------|
| - Gros Œuvre : | 80 ans | taux : 1,25 % |
| - Façades : | 40 ans | taux : 2,50 % |
| - Agencements : | 15 ans | taux : 6,66 % |

2.2.6. Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placement est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les obligations à long terme, sont reclassées en immobilisations financières selon les critères retenus par le plan comptable général, la Fondation Notre Dame ayant l'intention de garder ces titres jusqu'à leur échéance de remboursement. Les obligations achetées au-dessus du nominal, sont dépréciées pour ramener la valeur nette au nominal à l'échéance de remboursement.

2.3. Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER) et le Compte d'emploi par Origine et Destination (CROD)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfices et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs. (Voir Note 5.)



3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

3.1. Notes sur l'Actif

Au 31 décembre 2025, le Programme Entraide & Éducation dispose de trois types de biens immobiliers :

- Les appartements à vocation sociale du Fonds Insertion Logement, 14 appartements ainsi qu'un immeuble composé de 16 lots à Saint-Denis qui a fait l'objet de travaux conséquents en 2024 et 2025
- Les biens immobiliers reçus en legs et destinés à être vendus, pour lesquels le Programme Entraide en est soit l'unique propriétaire soit ne dispose que d'une quote-part avec d'autres colégataires.
- Les appartements dit de « rapport » au nombre de 2.

PROGRAMME ENTRAIDE & ÉDUCATION

3.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2024	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	Au 31/12/2025
Terrain	1 162 980				1 162 980
Constructions sur sol propre	5 499 667	227 400			5 727 067
Matériel de bureau et info, mobilier	3 744				3 744
Immobilisations en cours	39 684	200 092		1 440	238 336
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	160 903	580 000			740 903
TOTAL	6 866 978	1 007 492		1 440	7 873 029

Tableau des amortissements

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2024	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2025
Constructions	1 032 331	219 397		1 251 728
Matériel de bureau informatique, mobilier	3 744			3 744
TOTAL	1 036 075	219 397		1 255 472

3.1.2. Donations Temporaires d'usufruit

Donations Temporaires d'usufruit

Chiffres exprimés en euros	Nature de l'actif	Date de signature	Durée de la DTU	Date Fin	Valorisation de l'actif
Entraide	Titres	21/03/2023	36 Mois	26/03/2026	39 000
Entraide	Loyers	29/11/2022	60 Mois	28/11/2027	375 000
TOTAL ENTRAIDE					414 000

Il n'existe plus de donation temporaire d'usufruit antérieure à 2020. (Voir note 6.5.2). En 2025, le Programme Entraide & Éducation bénéficie de deux DTU actives, dont une s'achevant début 2026.

Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Nature de l'actif	Date de la signature	Valorisation de l'actif
Entraide	Actif immobilisé	29/09/2021	25 620
Entraide	Actif immobilisé	17/05/2016	135 283
Entraide	Actif immobilisé	11/03/2025	580 000
TOTAL FONDATION			740 903

A la suite de l'acceptation de Legs et Donations par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame, le Programme Entraide dispose de 3 legs immobiliers destinés à être vendus au 31/12/2025.

3.1.3. Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements

En 2011, le Programme Entraide & Éducation, par décision du Conseil d'Administration de la Fondation, s'était doté de 300 000 € de fonds associatifs, sur le modèle des fondations abritées. Ils ont été augmenté au fil du temps par décision du Conseil d'Administration. Ces fonds ont été placés dans une « dotation mutualisée » avec les fonds associatifs d'origine de la FND, les fonds associatifs de la Fondation KTO et de la Fondation des Bernardins. Les actifs des fonds mutualisés étaient constitués d'actions, d'obligations, de parts de SCPI, de parts dans la SICAV Porteur d'Espérance et de dépôts bancaires. La quote-part d'Entraide représente 18,15 % des fonds mutualisés, les revenus finançant les projets du Programme. En 2025, la dotation mutualisée a été clôturée et ses différents actifs ont été soit vendus, soit repris par la FND abritante et le Programme Entraide à la valeur de marché. A la suite de ces différentes opérations, le résultat de la dotation mutualisée s'est traduit par un bénéfice 2025 de 286 k€ pour le Programme Entraide. Après la clôture de la mutualisation, chaque fondation dispose désormais d'une gestion personnalisée sous mandat, avec un profil de gestion dynamique.

3.1.4. Immobilisations financières

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Valeur Brute au 31/12/2024	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2025	Provision	Valeur Nette au 31/12/2025
Obligations	515 062	408 233	515 062	408 233		408 233
Actions	270 104	999 196	545 993	723 306	714	722 592
Autres (OPCVM, etc.)	136 804	330 017	288 404	178 417		178 417
Obligations, intérêts courus à recevoir	5 586		5 586			
TOTAL	927 555	1 737 446	1 355 045	1 309 956	714	1 309 242

3.1.5. Valeurs mobilières de placements

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Valeur Brute au 31/12/2024	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur brute au 31/12/2025	Provision	Valeur Nette au 31/12/2025
Obligations						
Actions	4 173	346 224	350 376	21		21
Autres (OPCVM, etc.)	2 609 905	20 206	7 577	2 622 534	36 719	2 585 815
TOTAL	2 614 078	366 430	357 953	2 622 555	36 719	2 585 836

3.1.6. Disponibilités

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	31/12/2024	31/12/2025
Compte sur livret et Compte Courant	8 476 419	6 649 263

Les disponibilités permettent de couvrir l'ensemble des projets engagés restant à solder (1 350 K€), les projets portés par les Fonds dédiés (2 775 K€) et les engagements hors bilan 2026 (1 863 K€), soit un total de 5 988 K€.

3.1.7. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF :			
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n et clients autres	210 795	210 795	
Clients douteux			
Créances reçues des legs et donations	517 232	517 232	
Etat : impôts et taxes diverses			
Débiteurs divers	22 793	22 793	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	750 821	750 821	

Le poste des créances (207 k€) est lié aux dons reçus au 31/12/2025 et non encaissés en fin d'exercice. Ils le seront en janvier 2026. L'essentiel des débiteurs divers concerne le solde dû par les cabinets de gestion locative dans le cadre de donations temporaires d'usufruit (solde sera versé en 2026).

Les autres créances sont principalement constituées des avoirs financiers à recevoir dans le cadre du règlement de legs et donations correspondant à 7 successions en cours pour le Programme Entraide & Éducation.

3.1.8. Créances clients et comptes rattachés

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Créances clients et comptes rattachés	210 795		210 795	283 240
Créances reçues des legs et donations	517 232		517 232	296 402
Autres créances	22 793		22 793	20 409
TOTAL	750 821		750 821	600 051

3.1.9. Produits à recevoir

Le Programme Entraide n'a pas de produit à recevoir au 31/12/2025.

3.2. Notes sur le Passif**3.2.1. Fonds Propres**

	2025		
Entraide	Valeur nette après affectation du résultat	Réaffectation à la suite d'une vente immobilière	Valeur nette avant affectation du résultat
Programme Entraide – dotation immobilière	535 400		535 400
Dotation immobilière FIL	2 262 000		2 262 000
Programme Entraide	1 254 000		1 254 000
Total Fonds Propres	4 051 400		4 051 400

Le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame avait voté en mars 2011 la création d'une dotation initiale de 300 K€ pour le Programme Entraide & Éducation afin de favoriser la pérennité et l'autonomie du Programme. Celle-ci a progressivement été renforcée pour atteindre 1,1 m€ à fin 2021.

Figurent également en Fonds associatif :

- Deux appartements reçus par legs qui ont été conservés (535 k€).
- Un immeuble à Saint-Denis (93) reçu en donation par le Fonds Insertion Logement pour une valeur de 1,9 m€.
- Deux appartements reçus en 2024 en donation par le Fonds Insertion Logement pour une valeur de 362 K€.

3.2.2. Congés payés et Compte Epargne temps

Ils sont provisionnés sur la base des salaires perçus sur la période. Pour mémoire, le Programme Entraide & Éducation n'est pas employeur en direct mais bénéficie de l'affectation de temps des salariés par la Fondation Notre Dame.

La provision correspondant au C.E.T est basée sur un calcul maximal annuel de six jours épargnés par le salarié.

3.2.3. Indemnités pour départ à la retraite

Elles ne sont pas provisionnées dans les comptes du Programme Entraide & Éducation mais figurent dans les comptes de la Fondation abritante, pour l'ensemble des salariés.

3.2.4. Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques

Report à nouveau :

La Fondation Notre Dame comptabilise les fonds dédiés affectés au Programme Entraide & Éducation en report à nouveau. Ne demeurent en fonds dédiés que les fonds spécifiques.

Report à nouveau au 01/01/2025	4 020 770
Quote-part du résultat 2025	-380 187
Report à nouveau au 31/12/2025	3 640 583

La page suivante détaille les fonds dédiés du Programme Entraide & Éducation qui relève de 2 natures différentes :

- Les Fonds dédiés correspondant aux acquisitions ou donations du Fonds Insertion Logement pour 2 141 k€ ;
- Les autres Fonds dédiés pour un montant de 5 283 k€. Les plus importants sont :
 - Les fonds liés aux investissements à venir du Fonds Insertion Logement, pour un montant de 2 509 k€.
 - Le Fonds Vaugirard-Solidarité doté de 1 896 k€, constitué depuis 2017 par décision du Conseil d'Administration afin de réunir les financements attendus pour le projet de création de lieux de colocation solidaire à Paris (Maison Marguerite-Marie – Fonds Vaugirard Solidarité). En 2025, il a fait l'objet de versements de soutien à hauteur de 250 k€.
 - Le Fonds Saint-Landry, doté de 441 k€, constitué des soutiens du Cercle Saint Landry à des grands projets structurants, en lien avec le Diocèse de Paris.

Fonds dédiés spécifiques :

Fonds dédiés du Programme en €	au 31/12/2024	Charges affectées en 2025	Reclassement	Ressources affectées 2025	Montant total de la variation	au 31/12/2025
Fonds Tibériade	17 779	17 779		-	-17 779	-
Fonds Patrimoine religieux - PRYA	2 734	17 909		20 000	2 091	4 825
Fonds Maison Bakhita	-	45 473		45 473	-	-
Fonds Saint Landry	600 759	449 300		290 000	-159 300	441 459
Fonds Vaugirard Solidarité	2 146 036	250 157			-250 157	1 895 879
Fonds Projet APA - 2024	7 490	8 635		38 150	29 515	37 005
Carême 2024 - Ecoles du Liban		17		560	543	543
Carême 2025 - Vestiaire St Bernard		491		16 354	15 863	15 863
Carême 2025 - Terre Sainte		67 354		69 248	1 894	1 894
L'Oasis Sainte Jeanne de Chantal		1 005		33 500	32 495	32 495
Legs M. - Projets sourds et malentendants	185 122	11 600			-11 600	173 522
Foyer Daubigny	48 250	49 454		60 200	10 746	58 996
Fonds Legs P affecté - Radio Notre Dame	74 174					74 174
Fonds dédiés logement restant à investir	2 271 796	379 914		616 960	237 046	2 508 842
Travaux appart ASG - SFX	17 451	17 451			-17 451	-
Fonds dédiés travaux St Denis	80 351	42 412			-42 412	37 939
Fonds dédiés spécifiques des acq.- FIPL	1 924 265	85 035			- 85 035	1 839 230
Fonds Legs C immobilisé - FIL	315 528	13 989			-13 989	301 539
TOTAL	7 691 736	1 457 975	-	1 190 445	-267 530	7 424 206

3.2.5. Fonds reportés liés aux legs et donations

Provision de variation des fonds reportés				
Var. des fonds reportés issus des legs et donations	Au 31/12/2024	Dotations	Reprises	Au 31/12/2025
Provision de variation des fonds reportés	442 396	185 880	47 500	580 776
TOTAL	442 396	185 880	47 500	580 776

En 2025, un legs accepté en 2021 a été soldé. Un nouveau legs a été accepté par le CA. Au total, il reste 8 legs à solder à la fin de l'exercice.

3.2.6. Provisions pour dépréciation des créances

Aucune provision pour dépréciation des créances n'est constatée au cours de l'exercice 2025

3.2.7. Etats des échéances des dettes

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	81 083	81 083		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Dettes financières diverses	30 929	30 929		
Dettes des legs ou donations	296 301	296 301		
Autres dettes sur legs particulier	381 058	381 058		
Projets bénéficiaires restant à solder	1 350 212	1 350 212		
Autres dettes	48 670	48 670		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 188 253	2 188 253		

Le soutien à des projets pluriannuels ou des projets avec une dimension immobilière, mais surtout le décalage naturel entre engagement et versement (entre 6 et 18 mois parfois), conduit à avoir un niveau d'engagements de soutiens à des projets non encore versés qui reste encore significatif à la fin de l'exercice (1 350 K€). Ce montant est également à rapporter aux engagement annuels (plus de 4 m€).

3.2.8. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fournisseurs France	75 802	103 309
Fournisseurs factures non parvenues	5 281	3 254
TOTAL	81 083	106 563

3.2.9. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Exercice 2025	Exercice 2024
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 083	106 563
Dettes fiscales et sociales		8 676
DETTES FINANCIERES		
Dettes financières diverses	30 929	30 945
Soutiens de projets engagés à verser	1 350 212	1 757 421
DETTES DIVERSES		
Dettes des legs ou donation	296 301	14 909
Autres dettes sur legs particulier	381 058	
Autres dettes	48 670	24 214
DETTES	2 188 253	1 942 728



4. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Legs, donations et assurances-vie

Au 31/12/2025, un montant de 339 845€ de legs et donations figurent au compte de résultat, comprenant 2 assurances vie, un legs et les produits de deux donations temporaires d'usufruit

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Montants
Produits	525 725
Montant perçu au titre d'assurances-vie	88 474
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	389 751
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	47 500
Charges	185 880
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	185 880
SOLDE DE LA RUBRIQUE	339 845

PROGRAMME ENTRAIDE & ÉDUCATION

4.2. Charges administratives communes

Les charges administratives communes (1 912 896 €) consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide & Éducation de la Fondation Notre Dame. Elles s'élèvent en 2025 à 91 699 € pour le Programme Entraide et Education.

4.3. Projets soutenus**Programme Entraide & Éducation à Paris**

Montants exprimés en euros	Projets engagés		Annulation partielle de projets antérieurs		Projets nets engagés	
	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant
Projets par décision du Bureau de la Fondation Notre Dame	10	420 500				420 500
Projets par décision du CA de la Fondation Notre Dame	14	1 904 565	2	11 881	12	1 892 684
Projets par délégation	118	803 819	23	52 436	95	751 383
Sous-total des projets non affectés	142	3 128 884	25	64 317	117	3 064 567
Fonds dédié Daubigny	1	48 250			1	48 250
Projet Tibériade	1	17 779			1	17 779
Projet affecté APA	1	7 490			1	7 490
Fonds Vaugirard Solidarité	1	250 157			1	250 157
Fonds Patrimoine religieux (PRYA)	10	22 300		8 526	10	13 774
Projet St Landry	4	443 500			4	443 500
Projet Legs M.	2	11 600			2	11 600
Fonds dédié Bakhita	1	45 473			1	45 473
Fonds dédié tvx ASG SFX	1	17 451			1	17 451
Projets des collectes de Carême	1	65 277			1	65 277
Fonds Insertion pour le Logement						
Sous-total des projets affectés	23	929 277		8 526	23	920 751
Fonds d'Urgence	18	17 778	1	2 500	17	15 278
Accompagnement et suivi des projets		179 989		-		179 989
Actions réalisées directement		324 896		-		324 896
Total des missions sociales du Programme en €	183	4 580 824	26	75 343	157	4 505 481

Les actions réalisées directement se composent pour l'essentiel des charges de gestion (y compris les amortissements) des appartements du Fonds Insertion Logement.

L'accompagnement des projets consiste en temps consacré par l'équipe de la Fondation pour identifier, instruire et suivre la réalisation des projets soutenus.

10 principales associations soutenues en 2025 ¹

Associations	Montant accordé	Nombre de projets concernés	dont engagements sur plusieurs années
Aux Captifs, la Libération	609 565	1	
Espace Solidarité Vaugirard	544 657	1	
Asso Solidarité Notre Dame de Tanger	225 000	2	
Groupe Amical Clignancourt	197 000	4	
Maison Bakhita	160 473	2	
Les Lueurs	150 000	1	
FACEL	138 394	1	
La Source de Ménilmontant	130 000	1	
Association pour l'Amitié	127 490	3	
Naim	100 000	1	
Total en €	2 282 729	17	

Les dix principales associations soutenues totalisent environ 57 % des soutiens accordés.

PROJETS NON SOLDES AU 31/12/2025		
Projets engagés en 2025	68 projets non soldés	1 047 183
Projets engagés en 2024	10 projets non soldés	99 917
Projets antérieurs non soldés	10 projets non soldés	203 112
	Total en €	1 350 212

Les projets soutenus ont vocation à être réalisés dans un temps plus ou moins bref, en général inférieurs à 6 mois et au maximum dans les 2 ans suivant la date de décision. Le soutien peut être annulé en cas de non-réalisation.



¹ Hors soutiens accordés via Mains ouvertes et Fonds d'Urgence

5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

Produits (CROD)/Ressources (CER) par origine

5.1. Produits(CROD)/Ressources (CER) par origine

5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public, et s'il y a lieu des revenus locatifs et des revenus des dotations ainsi que des produits d'échanges de fichiers, de ventes aux enchères et des contributions de donateurs à des manifestations.

5.1.3. Produits non liés à la générosité du public (rubrique 2)

Il s'agit essentiellement de cotisations avec contrepartie, de parrainage des entreprises, de contributions financières sans contrepartie et d'autres produits non liés à la générosité du public.

Durant l'exercice 2024, le PROGRAMME ENTRAIDE a bénéficié d'un reversement d'une entité qui a collecté auprès du grand public : cette redistribution a été classé en contribution financière.

5.1.4. Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont éventuellement portées directement par les œuvres bénéficiaires.

5.1.5. Utilisation des fonds dédiés antérieurs

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes, au point 3.2.4.

5.1.6. Contributions volontaires en nature (CER)

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 6.3.

5.1.7. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

5.2. Emplois

5.2.1. Contenu des missions sociales

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, les missions sociales du Programme Entraide & Éducation se caractérisent par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.

La Fondation peut avoir néanmoins deux autres types de dépenses pour les missions sociales :

- Des charges externes réglées directement par la fondation abritée qui viennent principalement, dans le cadre du Programme Entraide, des charges de suivi du Fonds Insertion Logement.

Ces charges se retrouvent dans la sous-rubrique « Actions réalisées directement ».

- De manière beaucoup plus modeste, les coûts engendrés par la sélection et le suivi des associations bénéficiaires. Ces coûts consistent majoritairement en temps consacré par le personnel salarié à l'accompagnement des projets, y compris les déplacements nécessaires pour se rendre sur le terrain dans les locaux où se réalisent les projets ou la réalisation d'un accompagnement externe dédié.

Cela a donné lieu à la création de la sous-rubrique « Accompagnement des projets ».

5.2.2. Frais de recherche de fonds

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif de la Fondation.

5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

- La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique.
- Les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement) ainsi que pour les donations temporaires d'usufruit de biens immobiliers.

Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

5.2.4. Reports en dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées ne concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

[Voir le tableau du suivi des fonds dédiés en Annexes des Comptes.]

Suite au transfert du fonds au Programme Entraide & Éducation, le CER spécifique de la FIL a été intégré dans le CER du Programme Entraide & Éducation. [Voir ci-dessous.]

PROGRAMME ENTRAIDE & ÉDUCATION

FND_CROD ET CER 2025	ENTRAIDE (E)		ENTRAIDE - FIL (L)		ENTRAIDE + FIL	
	CROD	CER	CROD	CER	CROD	CER
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	4 247 827	4 247 827	462 738	462 738	4 710 565	4 710 565
1 - 1 - Cotisations sans contrepartie						
1 - 2 - Dons, legs & mécénats	3 649 666	3 649 666	212 501	212 501	3 862 167	3 862 167
- Dons manuels	2 971 382	2 971 382	107 870	107 870	3 079 252	3 079 252
- Legs, donations et assurances-vie	339 845	339 845	-	-	339 845	339 845
- Mécénats et Personnes Morales	338 438	338 438	104 631	104 631	443 069	443 069
1 - 3 - Autres ressources liées à la générosité du public	598 162	598 162	250 237	250 237	848 398	848 398
- Produits financiers	561 099	561 099	3 182	3 182	564 281	564 281
- Produits exceptionnels	-	-	-	-	-	-
- Revenus locatifs & remboursement de charges	37 062	37 062	247 055	247 055	284 117	284 117
- Produits accessoires	-	-	-	-	-	-
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	-	-	-	-	-	-
2 - 1 - Cotisations avec contrepartie	-	-	-	-	-	-
2 - 2 - Parrainage des entreprises	-	-	-	-	-	-
2 - 3 - Contributions financières sans contrepartie	-	-	-	-	-	-
2 - 4 - Autres produits non liés à la générosité du public	-	-	-	-	-	-
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-	-	-	-	-	-
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-	-	-	-	-
5 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	438 836	438 836	158 887	158 887	597 723	597 723
TOTAL	4 686 664	4 686 664	621 625	621 625	5 308 288	5 308 288
CHARGES PAR DESTINATION						
1 - MISSIONS SOCIALES - (MISX00)	4 132 570	4 132 570	372 910	330 499	4 505 481	4 463 069
1 - 1 - Réalisées en France	4 132 570	4 132 570	372 910	330 499	4 505 481	4 463 069
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	324 896	282 484	324 896	282 484
- Versements à un organisme central ou d'autres	3 983 145	3 983 145	17 451	17 451	4 000 596	4 000 596
- Accompagnement des projets	149 425	149 425	30 564	30 564	179 989	179 989
1 - 2 - Réalisées à l'Etranger	-	-	-	-	-	-
- Actions réalisées par l'organisme (ETR)	-	-	-	-	-	-
- Versements à un organisme central ou d'autres	-	-	-	-	-	-
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	600 396	600 396	7 004	7 004	607 399	607 399
2 - 1 - Frais d'appel à la générosité du public	600 396	600 396	7 004	7 004	607 399	607 399
2 - 2 - Frais de recherche d'autres ressources	-	-	-	-	-	-
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	240 737	240 737	4 665	4 665	245 402	245 402
3 - 1 Frais de gestion	87 034	87 034	4 665	4 665	91 699	91 699
3 - 2 Frais de gestion immobilière (location et	-	-	-	-	-	-
3 - 3 Frais de gestion immo	52 972	52 972	-	-	52 972	52 972
3 - 4 Charges financières	100 730	100 730	-	-	100 730	100 730
-	-	-	-	-	-	-
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-	-	-	-	-
5 - IMPÔTS SUR LES BENEFICES	-	-	-	-	-	-
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	93 148	93 148	237 046	279 457	330 194	372 605
TOTAL	5 066 851	5 066 851	621 625	621 625	5 688 476	5 688 476
EXCEDENT OU DEFICIT	- 380 187	- 380 187	-	-	- 380 187	- 380 187

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Locaux

Les services du Programme Entraide & Éducation utilisent un local composé de bureaux et d'un espace ouvert au 2^e étage du 10, rue du Cloître Notre-Dame, dans le 4^{ème} arrondissement de Paris. Les locaux sont partagés avec le Fonds Cathédrale, la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris ainsi qu'avec les services de la fondation abritante.

6.2. Effectifs

Les effectifs 2025 des salariés de la Fondation Notre Dame travaillant pour le Programme Entraide & Éducation de la Fondation Notre Dame comprennent aussi bien tous ceux qui œuvrent pour les missions sociales (projets et Fonds Insertion Logement) que ceux travaillant pour la collecte et la communication. S'agissant du cœur historique de la Fondation Notre Dame, de nombreux salariés s'impliquent à temps parfois très partiel pour ces actions. Soit, en 2025, 16 salariés représentent 3,9 ETP, chaque salarié étant affecté au prorata temporis de ses activités. Par ailleurs l'année 2025, a connu deux changements notables dans la gestion des projets (Responsable et chargée de mission).

Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadre	Non-cadres	ETP Non Cadres	Total	Total ETP
2024	14	4,76	1	0,50	15	5,26
2025	16	3,87	1	0,50	17	4,37

6.3. Contribution des bénévoles

La Fondation Notre Dame a également eu recours en 2025, pour le Programme Entraide & Éducation, à 7 bénévoles au siège de la Fondation Notre Dame, soit, en Equivalent Temps Plein 1,45 ETP. Elle instruit les projets et accompagne les associations soutenues.

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

- Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4,3 fois le SMIC chargé,
On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,
- Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 1,9 fois le SMIC augmenté des charges patronales,
- Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

Bénévoles			
Année	Effectif	ETP	Valorisation
2024	5	1,25	71 770 €
2025	7	1,45	84 408 €

Contributions volontaires en nature	2025	2024		2025	2024
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	84 408	71 770	1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	84 408	71 770
Réalisées en France	84 408	71 770	Bénévolat	84 408	71 770
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
			Dons en nature		
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds					
3 - Contributions volontaires au fonctionnement					
TOTAL	84 408 €	71 770 €	TOTAL	84 408 €	71 770 €

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	7 691 736	7 046 404
(-) utilisation	597 723	156 013
(+) report	330 194	801 345
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	7 424 207	7 691 736

6.4. Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 88 k€ dont 49 k€ au titre du contrôle légal et 39 k€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes.

6.5. Engagements hors bilan

6.5.1. Engagements donnés

Engagements donnés	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements donnés en €	4 395 846	2 863 965	1 531 881	

Détail des Engagements donnés	2026	2027 et suivantes
Aux Captifs la Libération	610 000	
FACEL	150 000	
Association Espace de Solidarité	1 621 148	115 381
Simon de Cyrène		1 005 000
Association pour l'amitié	296 000	383 000
Groupe Amical et Sportif Clignancourt	150 000	
Marthe et Marie		28 500
Swiss Life (engagement financier)	36 817	
Total en €	2 863 965	1 531 881

6.5.2. Engagements reçus

Engagements reçus	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements reçus en €	670 000	670 000		

